RALENTISSEUR DE TYPE DOS D'ÂNE ET TRAPEZOÏDAL VS COUSSIN BERLINOIS

LA LARGEUR

De forme circulaire ou trapézoïdale, le ralentisseur de type dos d'âne (signalé par un ensemble de 3 triangles blancs) et trapézoïdal (comportant obligatoirement un passage piéton surélevé) **couvre la largeur de la chaussée.**

Le coussin berlinois ne couvre pas la largeur de la chaussée, permettant ainsi de modérer l'allure des véhicules légers sans impacter les bus et les deux roues, qui roulent de part et d'autre du dispositif.

L'INSTALLATION

Le ralentisseur de type dos d'âne et trapézoïdal **nécessite une intervention poussée** lors de son installation, selon la norme NF P 98-300.

De couleur rouge brique, **le coussin berlinois en caoutchouc ne nécessite pas d'installation lourde.** Préfabriqué, il suffit de visser le coussin au sol sans avoir à le recouvrir d'enrobé.

LA RÉGLEMENTATION

Le ralentisseur de type dos d'âne et trapézoïdal **est régi par le décret 94-447** (mai 1994) **et par la norme NF P 98-300** (juin 1994), qui définit son installation et son implantation.

Le coussin berlinois n'est pas régi par un texte réglementaire et normatif officiel. Il est en revanche **encadré par le "Guide des coussins et plateaux"** publié par le CEREMA (ex CERTU).

SER SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE
9, RUE DE BERRI - 75008 PARIS • 01 44 13 45 45 • SER@SER.EU.COM